

**CNPS**

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale  
*Vous ne serez jamais seul*



**NSIF**

National Social Insurance Fund  
*You will never live alone*



Direction des Affaires Générales/ Sous-direction des Moyens Généraux /Service des Marchés

**COMMUNIQUE N° 10 /20/DG/CNPS DU 1 AVR. 2021**

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERT N°03/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 DU 24 FEVRIER 2020**

Pour l'équipement de la salle d'archives du Centre de Prévoyance de Sangmélina en rayonnages métalliques mobiles avec éclairage intégré.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire **NATCHA SERVICES BP : 4124 Yaoundé - Cameroun** est déclaré adjudicataire du Marché relatif à l'équipement de la salle d'archives du Centre de Prévoyance de Sangmélina en rayonnages métalliques mobiles avec éclairage intégré, pour un montant de **FCFA HTT 18 300 000 (dix huit millions trois cent mille)** et un délai d'exécution de **cinq (05) mois et une (01) semaine**

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9<sup>ème</sup> étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Yaoundé le 1 AVR. 2021

Ampliations

- PCA
- DECT
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekute  
Mwondo Akame*





Direction des Affaires Générales/ Sous-direction des Moyens Généraux /Service des Marchés

DECISION N° 478 /20/DG/CNPS DU 01 AVR. 2021

Portant attribution du Marché relatif à l'équipement de la salle d'archives du Centre de Prévoyance de Sangmélima en rayonnages métalliques mobiles avec éclairage intégré.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU le décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS);
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Appel d'Offres National Ouvert n°03/AONO/CNPS/DG/CI PM/20 du 24 février 2020 relatif à l'équipement de la salle d'archives du Centre de Prévoyance de Sangmélima en rayonnages métalliques mobiles avec éclairage intégré;
- VU Le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la session du 26 Mars 2020.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le soumissionnaire **NATCHA SERVICES BP : 4124 Yaoundé - Cameroun** est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres ci-dessus visé pour un montant de **FCFA HTT 18 300 000** (dix huit millions trois cent mille) et un délai d'exécution de **cinq (05) mois et une (01) semaine**.

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le

**01 AVR. 2021**

Ampliations :

- PCA
- CIPM
- DFC
- DAG/SM
- DECT



Noël Alain Olivier Mekula  
Mekula Alame